

Compte rendu de la rencontre avec les habitants du lotissement des Chênes et du n° 25 de l'Avenue du Poitou . le 09 novembre 2016 à la mairie.

La première tranche de ce lotissement date de 1977, la deuxième de 1981 .

Un premier tour de table a permis aux habitants présents d'exprimer leur satisfaction quant à la qualité de vie ressentie : La proximité des commerces du bourg, les activités variées proposées par les associations chermignacaises, la présence de la maison médicale contribuent à améliorer le cadre de vie.

Un deuxième tour de table permet d'aborder sereinement quelques soucis de voisinage qu'il serait bon de régler tranquillement par un dialogue courtois. Vivre en proximité des uns et des autres apporte son lot de servitudes qu'il faut respecter pour sauvegarder le climat serein régnant dans ce lotissement.

➤ Les nuisances dues aux animaux :

- Les chiens : penser à ramasser les crottes et éviter de laisser les chiens salir les alentours de la mare et de l'abribus des Chênes,
- Les chats : des chats errants sont signalés; éviter de nourrir les chats qui ne sont pas les siens,
- Les canards : cette année, ils sont particulièrement nombreux autour de la mare et dans les jardins privatifs à certaines époques. Réguler leur nombre devra être envisagé,

➤ Le stationnement des voitures :

A chacun de respecter la circulation dans le lotissement (notamment du bus) et de laisser aisé l'accès à l'entrée des maisons.

➤ L'écobuage :

Certains participants à cette rencontre s'interrogent sur les règles de l'écobuage : il est interdit qu'il est interdit de faire des feux sauf autorisation demandée et obtenue auprès du maire. Certaines conditions sont requises (cf. le Chermignacais). Pour cette réglementation comme pour d'autres nous vous engageons à consulter le site de la commune : www.chermignac.fr

Des suggestions ont été faites aux représentants de la commune :

- Positionner une benne certains jours pour y déposer les résidus des coupes de haies,
- Placer un distributeur de sacs pour ramasser les crottes de chien, près de la mare,
- Restaurer le chemin piétonnier qui mène au centre bourg,

Les habitants sont surpris de la vitesse de certains camions qui empruntent la route qui entre dans Chermignac. Nous avons rappelé que des démarches ont été entreprises auprès du Conseil départemental et de Veolia.